

Suppression du Hcéres à l'AN : risque d'un retour à « une évaluation contrainte » (France Universités)

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°394730 - Publié le 10/04/2025 à 18:02

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 11/04/2025 à 09:07



© Freepik

« Si la suppression du <u>Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)</u> était confirmée par la commission mixte paritaire, c'est une évaluation contrainte et contrevenant au principe d'autonomie des universités qui risquerait d'être imposée aux établissements », déclare France Universités, le 10/04/2025.

Elle « désapprouve » ainsi le rejet d'un amendement du Gouvernement au projet de loi relatif à la simplification de la vie économique, examiné un peu plus tôt dans la journée, et qui visait à rétablir le Hcéres, supprimé par un amendement en commission. Ce rejet a notamment été obtenu avec les voix des députés <u>LFI (La France insoumise</u>), Verts et du Rassemblement national.

- « L'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche par une autorité indépendante est le gage de la qualité et l'amélioration constante des formations, initiale et continue, et de la recherche dans les établissements. C'est l'évaluation qui fonde et justifie l'autonomie des universités et leur permet de rendre compte à la Nation des grandes missions qui lui sont confiées », indique France Universités.
- « L'indépendance de cette autorité, à l'égard des pouvoirs et des idéologies, actuelles et futures, est un rempart pour les libertés académiques. Quand les libertés académiques sont ainsi attaquées, c'est notre démocratie qui est ébran-lée. »

Selon elle, la suppression du Hcéres « porte atteinte aux échanges scientifiques, pédagogiques interuniversitaires et à la construction pour nos étudiants, nos enseignants et nos chercheurs d'une Europe de la connaissance ».



France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création 1971

Statut Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

 Missions et objectifs
Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux

et des institutions nationales et internationales.

• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.

• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau élu en janvier 2025 composé de :

Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie)

Vice-présidents:

• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)

• Jean-François Huchet (Inalco)

Chiffres clés

Membres

Présidence

Personnels • Une équipe permanente : 27 personnes.

• Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 10/04/2025 à 18:00

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »